

Informations municipales

Conseil municipal du 25 mars : 10 ans sans augmentation des taux des impôts

Après compte rendu des actes, le conseil aborde les dossiers budgétaires : il constate la conformité du **compte de gestion 2024** établi par le comptable public au compte administratif avant d'approuver le **compte administratif 2024** s'établissant avec une clôture excédentaire de 4 085 929.87 € en fonctionnement et déficitaire de 135 148.20 € en investissement. Ces **résultats sont affectés** : recettes d'investissement, ligne 1068-01 excédent de fonctionnement capitalisé : 135 148.20 € - recettes de fonctionnement, ligne 002 excédent de fonctionnement reporté : 3 950 781.67 €.

Concernant les impôts, il **maintient les taux des impôts locaux pour la 10ème année consécutive** : taxe sur le foncier bâti 21,21 % • taxe sur le foncier non bâti 22,54% • taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8,76 %.

Le conseil constate par **décision modificative, le nouvel équilibre du budget primitif 2025** tenant compte de l'affectation des résultats de 2024 et de la répartition des subventions à verser aux associations. L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 7 436 581.67 € et celui de la section d'investissement est porté à 4 157 848.20 €. Puis, il apporte des précisions sur **l'assurance** communale vis à vis des risques financiers liés à l'application du régime de protection sociale des agents avant d'approuver un **protocole d'accord avec la société Orange** permettant de régulariser une occupation sans titre moyennant une indemnité de 45 000 € et de s'engager dans un nouveau bail.

Le Conseil donne un avis **défavorable au Plan de mobilité 2040** réalisé par Sytral Mobilités car celui-ci :

- N'apporte aucune amélioration des aides à la mobilité personnelle ou collective des habitants de Solaize.
- N'apporte aucune réponse aux mises en dangers inacceptables par l'exposition aux risques technologiques, et aux faiblesses du réseaux de transports qui appellent des mesures structurantes de contournements de nature à leur donner la résilience qu'appellent leurs intérêts stratégiques, et la protection des personnes exposées.

En clôture, il approuve l'avant-projet définitif de la **Maison des sports** pour un montant de 3 106 000 € ainsi que les modalités de lancement des marchés de travaux. Le programme prévoit :

- La construction d'un rez de chaussée comprenant vestiaires joueurs et arbitres, sanitaires joueurs, arbitres et publics, espace des délégués, buvette, salle de réception et salle de réunion pour les usagers du club de foot local
- La construction au-dessus, de vestiaires, sanitaires, salle de réunion autour d'une salle d'évolution et de réception avec son bar, d'environ 250 m2 pouvant se scinder en 2 salles indépendantes à destination des associations sportives d'évolution au sol ainsi qu'à la tenue de manifestations festives pour les associations ou des particuliers. Cet étage est en R+1 côté stade mais en RDC côté rue.
- L'aménagement des abords avec plantation d'arbres et gestion renouvelable des eaux de pluies
- La mise en œuvre de la géothermie et d'équipements performants en matière énergétique dans l'objectif d'atteindre un niveau de performance de bâtiment passif

Commission cadre de vie : j'aime mon village

Le printemps est là et avec lui, les beaux jours. La commission cadre de vie vous rappelle quelques règles qui sont là pour que la vie de plus grand nombre soit respectée.



J'aime la tranquillité et je respecte les horaires d'emploi d'outils motorisés susceptibles d'occasionner un bruit intense perturbant le repos ou la tranquillité des voisins (sauf agriculteurs). Horaires interdits les jours ouvrables et samedis : avant 8h, entre 12 et 14h, après 19h • horaires interdits dimanche, jour férié : toute la journée

J'aime la sécurité et j'entretiens ou je taille mes végétaux qui débordent sur l'espace public car ils peuvent être dangereux. Une haie qui déborde peut gêner, voire empêcher, la circulation des piétons sur les trottoirs, cacher des panneaux de signalisation ... La végétation ne doit pas dépasser l'aplomb en limite du domaine public (article R.116.2 du code de la voirie routière – amende jusqu'à 1 500 €). La municipalité lance une campagne d'information.



J'aime la nature, la santé et je participe à la lutte contre les nuisibles -

Les chenilles processionnaires sont de sortie : elles sont à l'origine de manifestations cliniques importantes pour les humains et entraînent à plus ou moins brève échéance, la mort de l'arbre colonisé. Les arbres doivent être traités soit par un traitement annuel préventif (présence mesurée) ou curatif (présence de plusieurs nids : traitement par un paysagiste professionnel) – arrêté du 14 novembre 2000

Commission culture : exposition SOLAIZ'ART du 25 au 27 avril

La commission culture accueille une exposition de peintures et de sculptures de 8 artistes, salle de La Verchère du 25 au 27 avril 2025. L'entrée est libre et les horaires sont, le 25 avril de 14h à 18h, les 26 et 27 avril, de 10h à 18h.

A l'affiche, les artistes : Claire DURIEUX Gaëtan GUY Chantal HAYETTE Maryvonne MARGUERIN Janie PETITSylvie PRESSON Jean-Michel REVIRAN David SOLEILLANT

LA MAIRIE VOUS INFORME

Enquête publique sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais jusqu'au 22 mai 2025. Pour consulter les documents et déposer votre contribution sur place, la commune plus proche est Saint Symphorien d'Ozon). Pour le faire à distance via le registre numérique, rdv sur www.mairie-solaize.fr dans les pages **Actualités**

Informations des associations

VSE : Foire de l'artisanat et des produits du terroir le 1^{er} mai à la salle polyvalente

L'Association VSE Animations a le plaisir de vous inviter à la Foire de l'Artisanat et des Produits du Terroir qui se déroulera le jeudi 1er mai 2025 à la salle polyvalente de Solaize.

De 9h à 18h, venez découvrir plus de 40 exposants proposant des produits locaux, faits main et du terroir.

Au programme : Des créations artisanales uniques, Des produits du terroir à découvrir et à déguster Une petite restauration et une buvette sur place pour vous rafraîchir et vous restaurer **Entrée gratuite**. Venez nombreux pour soutenir les artisans et profiter de cette belle journée conviviale vseanimationsolaize@gmail.com

✂..... Inscription à remettre en mairie avant le 12 avril✂



Les conseils municipaux des enfants et des jeunes vous proposent Mercredi 23 avril de 9h à 17h une **Journée de la jeunesse**

- **9h** : rdv à La Verchère pour le départ d'un jeu de piste - moment famille tous âges
- **11h** : Concours de jeux vidéo à la médiathèque - à partir de 8 ans
- **12h30** : Pique-nique tiré du sac à La Verchère
- **14 à 17h** : Formation aux premiers secours avec les pompiers à La Verchère - 10 ans et plus



NOM Prénom(s) et âge(s)
MAIL TELEPHONE

Participera au jeu de piste OUI NON Accompagné de (adulte)
Pour le jeu de piste, il faut un adulte pour 6 enfants inscrits

Participera au concours de jeu vidéo OUI NON

Mangera à La Verchère OUI NON

Participera à la formation aux premiers secours OUI NON

